



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Massongex, le 09 juillet 2026

MISE EN CONSULTATION DES PLANS

DEMANDE DE CONSTRUCTION DANS L'ESPACE RESERVE AUX EAUX LIEE

A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING PROVISOIRE

En complément à la publication du 6 février 2026 portant sur l'aménagement d'un parking provisoire – Chemin du Bras – Digue du Rhône, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR), le Département de la Mobilité, du Territoire et de l'Environnement, par son service administratif et juridique demande une autorisation au sens de l'art. 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'art. 14 de la Loi sur les dangers naturels et aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE) pour construction dans l'espace réservé aux eaux (ERE).

Le dossier et les plans peuvent être consultés pendant ce délai auprès de l'administration communale de Massongex, Pl. de l'Eglise 1, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les oppositions éventuelles peuvent uniquement porter sur l'intervention dans l'Espace Réserve aux Eaux (ERE) et non sur le dossier d'aménagement d'un parking provisoire du 6 février 2026. Celles-ci doivent être motivées et adressées par écrit au Conseil communal dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Administration communale
Commission Mobilité